



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Financement

Question écrite n° 58473

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur les inconvénients de l'allongement de la durée de carrière concernant l'avenir des retraites. En effet, celle-ci aurait pour conséquences de restreindre le nombre de retraites bénéficiaires d'une retraite complète et de réduire le montant des retraites proratisées. Dans ces conditions, il aimerait savoir si une telle disposition ne peut faire, au préalable, l'objet de travaux d'évaluation.

Texte de la réponse

Reponse. - En vue d'assurer la pérennité de nos régimes de retraite, le Gouvernement a engagé, avec la publication du « Livre blanc sur les retraites », un large débat dans l'opinion publique, débat qu'a animé la mission présidée par M Cottave. Une mission de concertation avec les partenaires sociaux a également été confiée à M Brunhes. Le Gouvernement dispose ainsi d'une large palette d'avis permettant de mettre en évidence les points de désaccord ou de consensus. Il apparaît que toute mesure d'ajustement des dépenses de régimes de retraite devra respecter deux conditions : 1o en premier lieu, elle ne devra pas remettre en cause la répartition comme principe essentiel de fonctionnement de notre système de retraite ; 2o en second lieu, elle ne devra pas porter atteinte à cette grande conquête sociale qu'est la retraite à soixante ans. Le Gouvernement proposera un ensemble équilibré de mesures s'inscrivant dans ce cadre, assurant la maîtrise à moyen terme des dépenses des régimes d'assurance vieillesse et faisant droit, dans la limite des marges de manœuvres financières disponibles aux aspirations des assurés sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58473

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1992, page 2388